Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 035-213500796-20260706-D_4_06_07_2026-DE

République Française

Commune de CHEVAIGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 6 Juillet 2026

Nombre de membres		
Conseil	Présents	Qui ont pris part au vote
19	18	19

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 6 Juillet à 20 heures 15 minutes, le Conseil municipal de la commune de CHEVAIGNÉ s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Sandrine VINCENT, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 01/07/2026, modifiés le 02/07/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 01/07/2026, modifiés le 02/07/2026.

Présents : VINCENT Sandrine, Maire, BARRET Agathe, BUHOT Caroline, CANO Alexandre (à partir de 20h21), DARTOIS Katiana, DESBOIS Jessica (à partir de 20h20), DESBROUSSES Jérôme, DROUET Nicolas, GENDRON David, HELLARD Marie-Odile, JEUSSET Sarah (à partir de 20h20), LE DANFF Alain, LEMPÉRIÈRE Ghislaine, MACRET Axel, MAHÉO Emilie, PERRIER Luc, RIDARD Guillaume, SABIN Fabrice.
Formant la majorité des membres en exercice

Excusée ayant donné procuration : DUVIVIER Emmanuelle (donne pouvoir à DROUET Nicolas)

A été nommée secrétaire : BUHOT Caroline (article L.2121-15 du CGCT)

004 - Action sociale / Finances – Ouverture du restaurant municipal « Aux Saveurs Colorées » aux séniors – Modalités et tarification

Rapporteur : Monsieur MACRET Axel, Adjoint

Vu l'avis de la commission « Aux Saveurs Colorées » du CCAS ;

Vu la commission « Vie associative, Sport, Économie sociale et solidaire et Solidarité » qui s'est tenue le 30 Juin 2026 ;

La municipalité souhaite donner la possibilité aux séniors de déjeuner au restaurant municipal « Aux saveurs Colorées » à compter d'Octobre 2026, afin de créer du lien et de rompre l'éventuel isolement des personnes concernées.

Pour ce faire, le restaurant municipal accueillera les séniors retraités, chevaignéens ou non, au sein de la salle réservée au personnel le premier mercredi du mois. Cette périodicité pourra être réévaluée en fonction des demandes des usagers.

Les horaires d'accueil seront les suivants : 12h15/14h
L'accueil se fera toute l'année y compris pendant les vacances scolaires (hors période de fermeture annuelle)
L'inscription se fera auprès de la mairie par téléphone ou par mail au plus tard 10 jours avant.

Il est proposé à l'assemblée de voter les tarifs du repas suivants :

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 035-213500796-20260706-D_4_06_07_2026-DE

- Tarif de 9,50 € pour les personnes éligibles au dispositif Sortir ! et/ou non imposable à l'impôt sur le revenu,
- Tarif de 14,50 € pour les autres usagers.

Toute absence sans annulation préalable avant le lundi midi précédent sera facturée 50 % du prix du repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
- Adopte les tarifs de la restauration pour les séniors, à compter du 1er septembre 2026, tels que proposés ci-dessus.

Fait et délibéré à CHEVAIGNÉ, le Lundi 6 Juillet 2026.

Pour extrait conforme

La Secrétaire de séance,
Caroline BUHOT

Le Maire,
Sandrine VINCENT

Acte rendu exécutoire après transmission en PRÉFECTURE D'ILLE et VILAINE le : 17 Juillet 2026
et Publication le : 17 Juillet 2026